

## SERVICE DE CARDIOLOGIE

<b>Typologie</b> <i>Loi hospitalière modifiée 08.03.2018 Art.4 (2)</i>	Service de soins aigus Service hospitalier obligatoire pour les centres hospitaliers				
<b>Définition</b> <i>Loi hospitalière modifiée 08.03.2018 Annexe 2</i>	Un service de diagnostic, de traitement et de soins médicaux, prenant en charge des patients présentant des problèmes cardio-vasculaires qui sont de nature à nécessiter une exploration diagnostique et un traitement de nature non-invasive. Il est en mesure d'assurer la défibrillation, la thrombolyse coronaire, le placement d'un stimulateur cardiaque provisoire, la prise de la pression cardiaque droite et de tension intra-artérielle. Le service de cardiologie a recours aux soins de kinésithérapie et dispose d'un accès au plateau médicotechnique d'investigations cardiocirculatoires d'électrocardiographie, d'échocardiographie, de cyclométrie et de monitoring de Holter. Il dispose d'un lien fonctionnel direct avec un service d'urgence et un service de soins intensifs établis sur le même site. Il dispose également d'un lien fonctionnel direct avec le service de cardiologie interventionnelle et de chirurgie cardiaque et un service de chirurgie vasculaire, soit au sein du même établissement, soit dans un autre établissement sur base d'une convention écrite.				
<b>Niveau national</b>		<b>Planification</b> <i>(Loi hospitalière modifiée 08.03.2018 Annexe 2)</i>	<b>Autorisations depuis le</b> <i>01.01.2019</i>	<b>Situation au 01.07.2023</b>	<b>Autorisations</b> <i>A partir du 01.01.2024 et jusqu'au 31.12.2025</i>
	Services Antennes	4 services /	4 services 2 antennes	4 services 1 antenne	4 services 1 antenne/
	Nombre de lits minimum/service	14 lits	27 lits	27 lits	20 lits
	Nombre de lits au niveau national	140 lits maximum	124 lits	109 lits	117 lits

Situation détaillée par établissement hospitalier				
	CHdN	CHL	CHEM	HRS
<b>Autorisations</b> <i>depuis le 01.01.2019</i>	<b>27 lits</b> dont - Service : CHdN-Ettelbruck : 23 lits - Antenne : CHdN-Wiltz : 4 lits	<b>CHL-Centre : 34 lits</b>	<b>35 lits</b> dont - Service : CHEM-Esch : 27 lits - Antenne : CHEM-Niederkorn : 8 lits	<b>HRS-Kirchberg : 28 lits</b>
<b>Localisation du service / antenne et nombre de lits au 01.07.2023</b>	<b>27 lits</b> dont - Service : CHdN-Ettelbruck : 23 lits - Antenne : CHdN-Wiltz : 4 lits	<b>CHL-Centre : 34 lits</b> dont 6 lits de soins intensifs	<b>CHEM-Esch : 20 lits<sup>1</sup></b> dont 6 lits de soins intensifs	<b>HRS-Kirchberg : 28 lits</b> dont 4 lits de soins intensifs
<b>Autorisations</b> <i>A partir du 01.01.2024 et jusqu'au 31.12.2025</i>	<b>CHdN-Ettelbruck : 20 lits<sup>2</sup></b>	<b>CHL-Centre : 35 lits</b>	<b>32 lits<sup>1</sup></b> dont - Service : CHEM-Esch : 26 lits - Antenne : CHEM-Niederkorn : 6 lits	<b>HRS-Kirchberg : 30 lits<sup>3</sup></b>

<sup>1</sup>L'antenne de Niederkorn n'a pas été déployée. Un regroupement/recentralisation des lits de cardiologie sur un seul site (Esch) a été réalisé en vue de rationaliser les ressources (matériels, personnels etc). Autorisation 2024 accordée pour 26 lits dans le service de cardiologie (Esch) dont 6 lits non directement exploitables au 1<sup>er</sup> janvier 2024 (projet de construction du Südspidol).

<sup>2</sup>Les lits de Wiltz seront supprimés en 2024

<sup>3</sup>En raison de l'augmentation d'activité, deux lits supplémentaires sont autorisés pour une exploitation au 01.01.2024